DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE SAINT ALBAIN

ACTE 6.1
Arrêté n° 2025.39

ARRETE MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

OBJET : PERMIS DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENT– 42 RUE MOREAU

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code la voirie routière,

Vu la demande en date du 4 octobre 2025 par laquelle Madame Elsa DENISET, demeurant 42 rue Moreau à SAINT-ALBAIN (71260), sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public dans le cadre d'un déménagement,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour garantir la sécurité de tous,

ARRÊTE

Article 1 : Le lundi 20 octobre 2025 de 8h00 à 19h00, Madame Elsa DENISET est autorisée à faire stationner un camion de déménagement devant le 42 rue Moreau. Deux places de stationnement seront réservées à cet effet.

Article 2 : L'occupation du domaine public devra se faire sans gêner la circulation, ni compromettre la sécurité des piétons et des autres usagers de la voie publique.

Article 3 : La permissionnaire est tenue d'informer les riverains de la présente autorisation au moins 48 heures avant la date prévue du déménagement.

Article 4 : Le permissionnaire est responsable de la mise en place de la signalisation nécessaire, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 9 octobre 2025

Le Maire
Marc DUMONT

Mis en ligne le 09/10/2025

MAIRIE DE SAINT-ALBAIN (Saône-et-Loire)